



LOI TRAVAIL XXL

Majoritaire à l'assemblée nationale, minoritaire dans le pays

Déclaration confédérale

Les ordonnances réformant le code du travail ont été ratifiées, mardi 28 novembre, à une très large majorité (463 pour, 74 contre et 2 abstentions) à l'assemblée nationale. Entendons par « très large majorité » celle obtenue avec la Droite qui adhère massivement au projet idéologique porté par l'exécutif.

À l'instar du 49.3 et de la loi El Khomri, ce gouvernement, dans la continuité du précédent, aura fui le débat en procédant par ordonnances, ce qui doit nous interroger sur le décalage entre nos dirigeants et la réalité du vécu des salariés, des retraités, des jeunes et des privés d'emploi.

Les derniers sondages sont éloquentes : 65% des Français restent opposés à leurs réformes du code du travail et toutes les organisations syndicales sont contre.

Mais, l'important est ailleurs : il faut satisfaire les désirs du Medef !

Les réformes du code du travail se sont succédées ces dix dernières années sans jamais rien produire de significatif sur le front de l'emploi. Cet énième projet de « réforme » part du postulat que la réglementation du travail est un frein à l'embauche ! Cette escroquerie intellectuelle est battue en brèche par les études de l'OCDE, de l'OIT, de la Banque mondiale ou encore par la note de l'INSEE de juin 2017 : il n'y a pas de causalité entre le taux de chômage et le code du travail.

Dans la même logique, les aides publiques versées aux entreprises au nom de l'emploi au prétexte d'un « coût du travail » trop élevé sont exponentielles depuis 30 ans. La courbe du chômage est inversement proportionnelle ! Cherchez l'erreur ! Tous les ans, c'est 220 milliards d'euros donnés aux entreprises, soit 10% du PIB. Dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires battent des records.

Ces sommes doivent être réorientées vers les salaires, les retraites, les allocations chômage, les minimas sociaux et les services publics. L'économie réelle est là. L'important pour une entreprise, c'est de remplir ses carnets de commande et cela passe par la politique de la demande. La consommation des ménages représentent 57% du PIB.

La loi Travail XXL tend à désigner des boucs émissaires que seraient les travailleurs. Les politiques libérales sont, quant à elles, exonérées de toutes critiques.

La CGT a pris ses responsabilités pour combattre cette loi qui s'inscrit dans un projet plus global de régression sociale. Les chantiers à venir comme la formation professionnelle, l'apprentissage, l'assurance chômage, la retraite sont les curseurs suivants que le gouvernement entend bouger.

La CGT n'en a pas fini avec la loi Travail XXL.

.../...

D'ores et déjà, elle a décidé d'une semaine de déploiement du 11 au 15 décembre pour continuer d'aller à la rencontre des salariés avec un 8 pages tiré à 500 000 exemplaires.

La parution des premiers décrets font la démonstration s'il en était besoin, de l'ampleur et de la nocivité de la loi Travail XXL. L'attaque contre le monde du travail est frontale.

La CGT a déposé plusieurs recours contre les ordonnances devant le Conseil d'État. Ces dernières violent aussi des conventions de l'OIT.

La loi Travail XXL doit encore passer par le Sénat en début d'année 2018.

De nombreuses luttes se font jour dans les entreprises et les administrations. L'heure n'est pas à la résignation. La CGT reste mobilisée et disponible dans les semaines à venir pour créer les conditions de l'action la plus large. Elle continuera à prendre ses responsabilités.

Montreuil, le 29 novembre 2017